

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Lot 101, Rue du lac Annecy - Les berges du Lac 1053 - Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 19 mai 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Ahmed BELAIFA (LES CAC ASSOSIES M.T.B.F) et Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2013
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31-déc 2013	31-déc 2012
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations incorporelles		3 153 863	3 011 589
Moins : Amortissements		(620 822)	(441 908)
	1	<u>2 533 041</u>	<u>2 569 681</u>
Immobilisations corporelles		901 339 055	810 760 345
Moins : Amortissements		(85 017 934)	(66 423 332)
	2	<u>816 321 121</u>	<u>744 337 013</u>
Immobilisations financières		2 350 350	811 139
<i>Total des actifs immobilisés</i>		<u>821 204 512</u>	<u>747 717 833</u>
Autres actifs non courants	4	36 702 430	40 016 237
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>857 906 942</u>	<u>787 734 070</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		36 921 264	16 197 587
Moins : Provisions		(300 000)	(200 000)
	5	<u>36 621 264</u>	<u>15 997 587</u>
Clients et comptes rattachés	6	18 855 497	12 472 869
Moins : Provisions		(406 659)	(42 864)
		<u>18 448 838</u>	<u>12 430 005</u>
Autres actifs courants	7	19 889 150	13 310 412
Liquidités et équivalents de liquidités	8	838 110	782 532
<u>Total des actifs courants</u>		<u>75 797 362</u>	<u>42 520 536</u>
<u>Total des actifs</u>		<u>933 704 304</u>	<u>830 254 606</u>

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2013
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2013</u>	<u>31-déc</u> <u>2012</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		172 134 413	145 423 907
Réserve légale		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		117 321 012	63 900 000
Résultats reportés		(4 624 136)	2 307 483
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>287 229 324</u>	<u>214 029 425</u>
Résultat net de l'exercice		(21 693 975)	(6 931 619)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	9	<u>265 535 349</u>	<u>207 097 806</u>
PASSIFS			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	360 747 834	405 631 619
Crédits bail	11	8 726 901	11 787 334
Comptes courants actionnaires	12	79 223 480	73 540 335
Provisions pour risques et charges	13	3 077 500	-
Passifs d'impôts		1 001 261	1 001 261
<u>Total des passifs non courants</u>		<u>452 776 976</u>	<u>491 960 549</u>
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	62 384 181	52 280 236
Autres passifs courants	15	15 026 327	15 789 596
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	137 981 471	63 126 419
<u>Total des passifs courants</u>		<u>215 391 979</u>	<u>131 196 251</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>668 168 955</u>	<u>623 156 800</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		<u>933 704 304</u>	<u>830 254 606</u>

ETAT DE RESULTAT
(*exprimé en dinar tunisien*)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> 2 013	<u>31-déc</u> 2 012
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	48 736 938	31 315 740
Production immobilisée	18	10 308 158	6 820 494
Total produits d'exploitation		59 045 096	38 136 234
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(16 191 080)	(4 174 646)
Achats d'approvisionnements consommés	19	25 921 986	10 546 746
Charges de personnel	20	15 243 388	11 003 497
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	37 341 673	20 985 368
Autres charges d'exploitation	22	6 659 327	4 732 301
Total des charges d'exploitation		68 975 294	43 093 266
RESULTAT D'EXPLOITATION		(9 930 198)	(4 957 032)
Charges financières nettes	23	(11 914 202)	(1 735 927)
Produits des placements	24	734 441	160 807
Autres gains ordinaires	25	22 659	94 059
Autres pertes ordinaires	26	(467 736)	(1 847 899)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		(21 555 036)	(8 285 992)
Reprise sur passifs d'impôts		-	2 084 562
Impôt sur les sociétés		(138 939)	(730 189)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(21 693 975)	(6 931 619)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(*Exprimé en Dinar Tunisien*)

Flux de Trésorerie liés à l'exploitation	31-déc	31-déc
	2 013	2 012
Encaissements reçus des clients	50 948 107	32 436 415
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels	(42 716 734)	(26 764 111)
Intérêts payés	(22 614 072)	(14 907 257)
Impôts et taxes payés	(2 127 248)	(567 366)
Autres flux	229 372	9 841 912
Flux de trésorerie (affectés aux)/provenant de l'exploitation	(16 280 575)	39 593
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(83 841 587)	(119 596 454)
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(1 887 981)	(665 843)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(85 729 568)	(120 262 296)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	80 131 518	-
Encaissements provenant des emprunts bancaires	48 134 287	82 232 179
Remboursements des nouveaux emprunts bancaires	(35 086 779)	(5 000 004)
Remboursements des crédits Leasing	(3 196 252)	(5 463 758)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	89 982 774	71 768 417
Variation de Trésorerie	(12 027 369)	(48 454 286)
Trésorerie au début de l'exercice	(5 855 584)	42 598 702
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(17 882 953)	(5 855 584)

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés : Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N° 41895 BEN AROUS/ 41020 devenu après refonte N° 48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres Actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	<u>110.628.081</u>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants associés rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

I. Présentation de la société (suite)

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que parapets, agglomères, claustras et carreaux, béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelage de Berbères » (société en veilleuse). Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne 35 relative aux états financiers consolidés, la société a opté pour ne pas présenter des états financiers consolidés. Les états financiers de Carthage Cement font partie des états financiers consolidés du groupe EL KARAMA HOLDING (société mère ultime). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelage de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3)

II. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

III-1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (C'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont comptabilisés pas en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction et de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

(*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Ce changement a été considéré comme un changement dans l'estimation comptable et a été traité d'une façon prospective.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

III-3 Contrats de location financement

Les contrats de crédit-bail sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-3 Contrats de location financement (suite)

Les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III-4 Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, frais de personnel, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité et de cinq ans, à partir de leur engagement.

III-5 Les stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi finis sont valorisés au coût de revient réel. Le coût de revient comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III-7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III-8 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servis au personnel calculés selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, le taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-9 Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

III-10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III-11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

IV. Faits significatifs de l'exercice

IV-1 Avancement des travaux de construction de la cimenterie

En dépit des événements qu'a connus le pays depuis 2011, les travaux de construction de la cimenterie suivent leur cours. Les investissements réalisés, à ce titre, ont atteint au 31 décembre 2013, un montant de 665.267.985 DT y compris les avances accordées aux fournisseurs et les immobilisations en cours.

Toutefois, les perturbations enregistrées ont eu pour effet de décaler l'entrée en production, prévue initialement en octobre 2012 pour le mois d'octobre de l'année 2013. La première production de Clinker a été effectuée le 22 Octobre 2013.

Dans le cadre d'améliorer son système d'information et de gérer l'ensemble de processus de la société, Carthage Cement a entamé l'exercice 2013 avec la mise en place d'un nouveau système d'information.

La mise en place du nouveau système, finalisée au mois de novembre 2013, permettra à la société de bénéficier :

- d'une optimisation des processus internes de l'entreprise ;
- de données d'exploitation uniformisées et standardisées ;
- d'une optimisation de la prise de décision à tous les niveaux de l'entreprise ;

IV-2 Contrôles fiscaux

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

Conformément aux dispositions de l'article 44 du CDPF, la société a formulé son opposition en janvier 2012 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu l'essentiel des observations et arguments présentés par la société, touchant des questions de fond, concernant la déduction de l'amortissement de la carrière et les charges reportées.

La société a reformulé en avril 2012, son opposition et ses réserves relatives à la réponse de l'administration conformément aux dispositions de l'article 44 bis du CDPF.

IV. Faits significatifs de l'exercice (suite)

IV-2 Contrôles fiscaux (suite)

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. L'affaire est toujours en cours au niveau du tribunal de première instance.

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, la société a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance.

Un troisième contrôle courant cet exercice, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle.

La société a rejeté l'ensemble des chefs de redressement issus de ces divers contrôles fiscaux, à l'exception d'un montant de 1.907.813 DT pour lequel un passif d'impôt a été constaté. Le management de la société estime qu'aucune provision complémentaire n'est requise au titre de contrôles fiscaux. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société

A/ ACTIFS

NOTE N°1: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2013 un solde de 2.533.041 DT, contre 2.569.681 DT au 31 décembre 2012

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000
Licences	1 051	1 051
Logiciels	163 295	98 616
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles encours	277 169	199 574
Immobilisations incorporelles brutes	3 153 863	3 011 589
Amortissements des immobilisations incorporelles	(620 822)	(441 908)
Immobilisations incorporelles nettes	2 533 041	2 569 681

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2013 un solde net d'amortissements de 816.321.121 DT, contre 744.337.013 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922
Agencements, aménagements et installations (« AAI »)	2 042 661	876 039
Carrière	111 707 060	111 707 060
Constructions	390 551 280	54 127 180
Installations climatiseurs	127 400	127 400
Installations téléphoniques	131 614	131 614
Engins de carrière acquis en leasing	12 662 672	12 662 672
Matériel de transport	829 360	827 434
Matériel de transport acquis en leasing	5 314 532	2 386 060
Matériel industriel	12 667 645	12 497 832
Matériel informatique	707 289	652 247
Installations technique cimenterie	334 237 375	-
Mobilier et matériel de bureau	629 843	555 551
Outillage industriel	999 924	824 401
Matériel Ready Mix	62 889	62 889
Matériel Ready Mix acquis en leasing	11 540 980	11 540 980
Immobilisations corporelles en cours	14 160 609	598 815 064
Immobilisations corporelles brutes	901 339 055	810 760 345
Amortissements des immobilisations corporelles	(85 017 934)	(66 423 332)
Immobilisations corporelles nettes	816 321 121	744 337 013

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES						AMORTISSEMENTS				VCN AU 31/12/2013
	Au 31/12/2012	Additions	Transfert	Cession	AU 31/12/2013	AU 31/12/2012	Additions	Cession	AU 31/12/2013		
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	405 370	135 000	-	540 370	2 159 630	
Logiciels	98 616	64 679	-	-	163 295	32 272	41 234	-	73 506	89 789	
Licence	1 051	-	-	-	1 051	474	210	-	684	367	
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	3 792	2 470	-	6 262	6 086	
Immobilisations incorporelles encours	199 574	77 595	-	-	277 169	-	-	-	-	277 169	
Total immobilisations incorporelles	3 011 589	142 274	-	-	3 153 863	441 908	178 914	-	620 822	2 533 041	
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922	
AAJ	876 039	1 166 622	-	-	2 042 661	739 765	74 461	-	814 226	1 228 435	
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	15 638 988	2 234 141	-	17 873 129	93 833 931	
Constructions	54 127 180	9 245 940	-	-	63 373 120	26 725 715	5 120 782	-	31 846 497	31 526 623	
Construction Cimenterie	0	327 178 160	-	-	327 178 160	0	1 921 907	-	1 921 907	325 256 233	
Installation technique cimenterie	0	334 237 375	-	-	334 237 375	0	3 055 461	-	3 055 461	331 181 914	
Installation climatiseurs	127 400	-	-	-	127 400	111 885	5 067	-	116 952	10 448	
Installation téléphonique	131 614	-	-	-	131 614	71 053	13 851	-	84 904	46 710	
Engins de carrière acquis en leasing	12 662 672	-	-	-	12 662 672	5 663 924	2 993 879	-	8 057 803	4 604 869	
Matériel de transport	827 434	1 926	-	-	829 360	725 499	32 221	-	757 720	71 640	
Matériel de transport acquis en leasing	2 386 060	2 928 472	-	-	5 314 532	1 018 905	489 207	-	1 508 112	3 806 420	
Matériel industriel	12 497 852	1 69 813	-	-	12 667 645	11 820 973	138 933	-	11 959 911	707 734	
Matériel informatique	652 247	35 042	-	-	707 289	449 572	104 947	-	554 519	152 770	
Mobilier et matériel de bureau	555 551	74 292	-	-	629 843	396 019	63 862	-	459 881	169 962	
Outilsage industriel	824 401	175 523	-	-	999 924	601 732	34 538	-	536 270	363 654	
Matériels Ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	6 933	3 144	-	10 079	52 810	
Matériels Ready Mix acquis en leasing	11 540 980	-	-	-	11 540 980	3 052 367	2 303 196	-	5 360 563	6 180 417	
Immobilisations corporelles encours	598 815 054	87 022 016	671 676 471	-	1 416 609	-	-	-	-	14 160 609	
Total immobilisations corporelles	810 760 345	762 235 181	671 676 471	-	90 339 055	66 423 332	18 594 602	-	85 017 934	816 321 121	
Total des immobilisations	813 771 934	762 397 455	671 676 471	-	904 492 918	66 865 240	18 773 516	-	85 638 756	818 854 162	

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Titres de participation		
Titres "Les Carrelages de Berbères"	350 883	350 883
Titres "Biomasse Power Génération"	-	99 900
Total Titres de participations	350 883	450 783
Prêts au personnel	176 961	145 548
Dépôts et cautionnements versés	1 822 506	214 808
Total	2 350 350	811 139

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants totalisent au 31 décembre 2013 un montant de 36.702.430 DT, contre 40.016.237 DT à la clôture de l'exercice 2012, soit une diminution de 3.313.807 DT. Ils enregistrent principalement les charges engagées par la société avant l'entrée en exploitation de l'activité cimenterie. Il s'agit essentiellement de frais d'études et de recherches et une quote-part des charges d'exploitation (amortissements, honoraires, charges de personnel, frais de mission et charges financières sur comptes courants actionnaires..) rattachés à l'activité cimenterie. Ces frais devront être résorbés sur une durée maximale de 3 années, à partir de l'entrée en exploitation de la cimenterie et dans un délai ne dépassant pas 5 ans de leurs engagements. La société a arrêté la capitalisation des frais préliminaires à partir du mois d'octobre 2013, date d'entrée en activité de la cimenterie.

Les frais préliminaires s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Frais d'études et de recherches	12 857 980	12 377 276
Honoraires	846 430	797 015
Frais de voyages, déplacements et restauration	951 781	860 047
Charges du personnel	5 715 806	4 002 902
Charges financières	3 099 001	1 906 805
Capitalisation des différences de changes	1 738 058	1 397 764
Frais préliminaires Ready mix	845 523	845 523
Frais d'introduction en bourse	1 943 362	1 943 362
Amortissement carrière	6 702 423	6 702 423
Amortissement construction front	2 130 740	2 130 740
Amortissements engins et pistes carrières	2 280 567	1 044 699
Intérêts sur comptes courants actionnaires	26 040 181	21 785 586
Capitalisation des produits financiers	(4 550 612)	(4 550 612)
Impôts sur les bénéfices 2008	1 296 203	1 296 203
Divers frais	2 942 148	606 704
Total brut	64 839 591	53 146 437
Résorption des frais préliminaires engagés en 2008 et 2009	(27 519 150)	(12 739 701)
Résorption des frais préliminaires Ready Mix	(618 011)	(390 499)
Total résorptions	(28 137 161)	(13 130 200)
Total des autres actifs non courants	36 702 430	40 016 237

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2013 à un solde net de 36.621.264 DT, contre 15.997.587 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une augmentation de 20.623.471 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Pièces de rechanges	2 003 773	1 834 151
Produits finis agrégats	10 552 150	9 647 571
Produits semi-finis agrégats (Note 1)	9 675 752	4 584 247
Stocks ciments	3 160 071	-
Matières premières Ready Mix	171 514	89 682
Stocks matières premières cimenterie	11 038 868	-
Emballages	290 304	-
Gasoil	28 832	41 936
Total stock brut	36 921 264	16 197 587
Moins : Provision pour dépréciation	(300 000)	(200 000)
Total stock net	36 621 264	15 997 587

Note 1 : Au cours de l'exercice 2013, la société a constaté parmi les stocks de produits semi-finis une quantité de produits semi-abattus qui a été considérée au cours des exercices antérieurs comme des réserves ne faisant pas partie du stock. Le montant constaté en stock en 2013 au titre de cette réserve, suite au changement de l'intention du management a été valorisé à 3.421.542 DT.

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le poste clients et comptes rattachés s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Clients agrégats	3 241 051	4 023 203
Clients ciments	8 803 854	2 016 065
Clients Ready mix	2 561 583	1 573 894
Clients, effets à recevoir	33 274	2 041 214
Effets remis à l'escompte	-	432 089
Clients, effets à l'encaissement	616 161	-
Clients, chèques à l'encaissement	830 874	753 066
Clients, effets impayés	2 201 344	1 447 774
Clients, chèques impayés	170 666	150 669
Clients douteux	396 690	34 895
Total brut	18 855 497	12 472 869
Moins : Provision pour dépréciation	(406 659)	(42 864)
Total net	18 448 838	12 430 005

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013, à 19.889.150 DT, contre 13.310 412 DT à la clôture de l'exercice 2012, enregistrant ainsi une hausse, se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Fournisseurs avances et acomptes	4 380 212	2 033 668
Etat impôts et taxes	13 018 704	9 309 631
Produits à recevoir	445 321	70 044
Charges constatées d'avance	633 578	465 334
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144
BINA Trade	419 543	415 043
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère	171 481	176 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total brut	20 117 571	13 518 933
Moins : provision pour dépréciation	(228 421)	(208 521)
Total net	19 889 150	13 310 412

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent à la clôture de l'exercice 838.110 DT, contre 782.532 DT au 31/12/2012,

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Banques (a)	807 122	736 343
Caisses	30 988	46 189
Total	838 110	782 532

(a) Le solde du compte « banques » se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Tunisian Qatari Bank	132 699	-
Société Tunisienne de Banque	75 430	-
Banque Tuniso-koweïtienne	2 529	-
Banque de Tunisie	51 947	-
Banque Nationale Agricole	-	65 228
Banque Internationale Arabe de Tunisie	13 612	84
Banque de Tunisie et des Emirats	5 246	374
Attijari Bank	-	14 803
Arab Tunisian Bank	4 790	4 790
Banque de l'Habitat	-	229 962
Banque Tuniso-Libyenne	33 140	375 913
AL BARAKA	107 973	45 189
Zitouna	379 756	-
Total	807 122	736 343

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent à la clôture de l'exercice 2013 265.535.349 DT, contre 207.097.806 DT en 2012, soit une augmentation de 58.437.543 DT. Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Capital social	172 134 413	145 423 907
Réserve légale	588 801	588 801
Prime d'émission	117 321 012	63 900 000
Prime de scission	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	(4 624 136)	2 307 483
<i>Total capitaux propres avant résultat de la période</i>	<u>287 229 324</u>	<u>214 029 425</u>
Résultat de la période	(21 693 975)	(6 931 619)
Total des capitaux propres	<u>265 535 349</u>	<u>207 097 806</u>

La structure du capital se présente au 31 décembre 2013 comme suit :

<u>Actionnaires</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>
Public	85 657 001	1	85 657 001	49,76%
Société BINA CORP	86 477 362	1	86 477 362	50,24%
Mr LAZIIAR STA	10	1	10	0,00%
Société La Grande Immobilière du Nord SARL	10	1	10	0,00%
Société MAJUS INVESTMENT SICAF	10	1	10	0,00%
Société NAFRAZIA EXPORT SARL	10	1	10	0,00%
Société NAFRINVEST SARL	10	1	10	0,00%
Grand Total	172 134 413	1	172 134 413	100%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital social	Prime de scission	Prime d'émission	Reserves légales	Résultats reportés	Résultats de l'exercice	Total
<i>(En millier de dinars)</i>							
Soldes au 31 décembre 2011	145 423 907	1 809 234	63 900 000	467 355	(3 400 979)	5 829 908	214 029 425
Affectation du résultat	-	-	-	121 446	5 708 462	(5 829 908)	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	(6 931 619)	(6 931 619)
Soldes au 31 décembre 2012	145 423 907	1 809 234	63 900 000	588 801	2 307 483	(6 931 619)	207 097 806
Augmentation du capital	26 710 506	-	53 421 012	-	-	-	80 131 518
Affectation du résultat	-	-	-	-	(6 931 619)	6 931 619	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	(21 693 975)	(21 693 975)
Soldes au 31 décembre 2013	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	(4 624 136)	(21 693 975)	265 535 349

NOTE N°10 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS

(Montants exprimés en dinar)

	Soldes au 31.12.2012				Mouvements de l'exercice				Soldes au 31.12.2013		
	Total en début de période	Echéances à ±1 an	Echéances à >1 an	Echéances à ±1 an à l'an	Additions LT	Additions CT	Remboursement	Remboursement	Total en fin de période	Echéances à ±1 an	Echéances à >1 an
Amen Bank	25 871 286	22 201 526	3 669 760	-	34 243 553	121 515	34 150 177	2 344 724	25 843 148	19 735 287	6 107 860
BTK	28 778 759	26 810 245	1 968 514	421 241	-	-	-	4 644 436	29 200 000	22 587 050	6 612 950
ATTIJARI BANK	22 671 411	22 531 645	139 766	-	661 000	-	800 766	3 041 257	22 531 645	19 490 388	3 041 257
ATB	13 583 827	13 583 827	-	-	-	-	-	1 800 000	13 583 827	11 783 827	1 800 000
BH	63 600 000	55 547 380	8 052 620	-	7 000 000	-	10 000 000	7 522 834	60 600 000	48 024 546	12 575 454
STB	56 116 173	54 020 866	2 095 307	-	-	-	-	5 191 866	56 116 173	48 829 001	7 287 172
BT	103 400 000	96 603 070	6 796 930	-	17 250 000	-	4 459 541	12 774 874	116 190 459	83 828 196	32 362 263
STUSID	11 150 000	10 546 528	603 472	-	-	-	-	1 302 778	11 150 000	9 243 750	1 906 250
BNA	56 231 000	55 133 334	1 097 666	-	-	-	-	2 869 368	56 231 000	52 363 966	3 867 034
BIAT	21 200 000	20 000 000	1 200 000	2 200 000	2 105 000	-	1 200 000	2 471 930	24 305 000	19 728 070	4 576 930
BTL	17 700 000	17 700 000	-	-	-	-	-	2 116 666	17 700 000	15 583 334	2 116 666
BTE	11 508 753	10 953 197	555 556	-	-	-	-	1 302 778	11 508 753	9 650 419	1 858 334
Total des emprunts	431 811 209	405 631 618	26 179 591	2 621 241	61 259 553	121 515	50 610 484	47 383 511	444 960 005	360 747 834	84 212 170

Au 31 décembre 2013, le montant des impayés s'élève à 31.939.084 DT dont 9.373.133 DT en principal et 22.565.951 en intérêts.

NOTE N°11 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2013 un solde de 8.726.901 DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2014	6 816 004	5 416 810	1 399 194
2015	5 183 701	4 663 310	520 391
2016	2 688 126	2 466 478	221 648
2017	1 560 728	1 499 704	61 024
2018	100 031	97 409	2 622
Total général	16 348 590	14 143 711	2 204 879
2014	6 816 004	5 416 810*	1 399 194
Total à plus d'un an	9 532 586	8 726 901	805 685

(*) : Ce montant figure au niveau de la rubrique concours bancaires et autres passifs financiers (cf note 16)

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ASSOCIES

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2013 à 79 223 480 DT, s'analyse comme suit (pour plus de détails se référer à la note 27) :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Compte courant associé Lazhar STA	23 227 394	23 227 394
Compte courant associé BINACORP	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant associé Lazhar STA	10 227 387	7 827 751
Intérêts sur compte courant associé BINA CORP.	12 608 729	9 325 220
Total	79 223 480	73 540 335

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice sur ce poste se limitent à la constatation des intérêts courus au titre de l'année 2013.

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	265 345	-
Provisions pour risque/ Exploitation de la carrière (Domaine de l'Etat)	1 905 602	-
Autres provisions pour risques et charges	906 553	-
Total	3 077 500	-

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2013 un solde de 62.384.181 DT, contre 52.280.236 DT au 31 décembre 2012 et s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Fournisseurs d'exploitation	9 997 684	6 878 849
Fournisseurs, effets à payer	12 212 496	2 438 224
Fournisseurs d'immobilisations	39 950 826	42 383 921
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	403 360
Autres fournisseurs	221 692	175 882
Total	62 384 181	52 280 236

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2013, un total de 15.026.327 DT, contre 15.789.596 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Clients, avances et acomptes	99 397	29 914
Etat impôts et taxes	2 120 549	4 645 462
Redressement fiscal	3 843 086	6 808 361
Rémunérations dues au personnel	847 418	446 043
JUGURTHA STUDIES	12 768	12 768
NAFRINVEST	9 846	9 846
Maghreb Carrelage	34 518	34 518
Grande immobilière du nord	14 209	14 209
CNSS	1 916 777	1 875 355
Personnel, charges à payer	5 216 855	1 418 236
Provision pour congés à payer	781 602	365 704
Provisions pour risques et charges	124 281	124 281
Autres passifs courants	5 021	4 899
Total	15 026 327	15 789 596

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 137.981.471 DT, contre 63.126.419 DT au 31 décembre 2012 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires (note 10)	84 212 171	26 179 590
Echéances à moins d'un an sur crédits bail (note 11)	5 416 810	5 085 468
Intérêts courus	24 631 427	15 223 245
Billet de trésorerie	5 000 000	10 000 000
Banques (a)	18 721 063	6 638 116
Total	137 981 471	63 126 419

(a) Les banques qui totalisent au 31 Décembre 2013 un solde de 18.721.063 DT se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Attijari Bank	1 614 017	-
Arab Tunisian Bank	-	44 291
Banque de Tunisie Agence centrale	6 107 485	4 760 436
Banque de Tunisie Agence lac	-	33 679
Banque Tuniso-koweïtienne	-	172
Banque Nationale Agricole	5 126 605	-
Banque de l'Habitat	4 491 456	-
Société Tunisienne de Banque	88 131	326 084
Amen Bank	1 284 240	1 465 316
STUSID Bank	9 129	8 138
Total	18 721 063	6 638 116

B/ RESULTAT DE LA PERIODE**NOTE N°17 : PRODUITS D'EXPLOITATION**

Les produits d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Ventes des produits de carrière	18 934 304	16 840 479
Ventes de béton prêt à l'emploi	16 122 997	10 731 581
Ventes clinker	11 633 464	-
Ventes ciments	293 922	-
Chargements et transports	1 752 251	3 743 680
Total	48 736 938	31 315 740

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations et se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Travaux Piste Carrière	2 993 354	2 551 382
Travaux Piste Cimenterie	-	-
Travaux préparatoires	3 802 981	-
Aménagements front	305 678	1 420 691
Aires de stockage	3 206 145	2 848 421
Total	<u>10 308 158</u>	<u>6 820 494</u>

NOTE N°19: ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnements consommés s'élevant à la clôture de l'exercice à 25.921.986 DT, se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Explosifs	1 367 236	940 593
Gasoil et Lubrifiants	3 913 934	2 771 029
Pièces de rechange	1 526 407	1 549 415
Achats de matières premières Ready mix	6 219 967	4 769 162
Achats de matières consommables cimenterie	6 249 565	-
Achats de matières consommables	99 043	85 276
Prestations NLS	6 220 108	-
Achats non stockés (Electricité & Gaz)	4 063 062	-
Achats non stockés de matières et fournitures	795 260	676 339
Variation de stocks des pièces de rechange	(169 622)	(171 123)
Variation de stocks des matières premières Ready mix	(81 832)	(32 008)
Variation de stock matière premières cimenterie	(4 281 142)	-
Variation de stock de gasoil	-	(41 936)
Total	<u>25 921 986</u>	<u>10 546 747</u>

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel qui s'élèvent au 31 décembre 2013 à 15.243.388 DT se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Salaires et compléments de Salaires	14 053 480	10 722 442
Cotisations sociales	2 790 562	1 956 532
Autres charges sociales	112 250	139 147
Transfert de charges	(1 712 904)	(1 814 624)
Total	<u>15 243 388</u>	<u>11 003 497</u>

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement et de provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	178 914	153 923
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	18 594 602	11 134 707
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	15 006 962	10 582 260
Dotations aux provisions pour risques et charges	3 077 500	24 281
Dotations aux provisions pour créances douteuses	363 795	34 896
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	100 000	100 000
Dotations aux provisions débiteurs divers	19 900	-
Transfert de charges	-	(1 044 699)
Total	37 341 673	20 985 368

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
Loyers et charges locatives	586 857	544 884
Entretiens et réparations	1 637 111	825 856
Assurances	755 674	457 934
Études, recherches et divers services extérieurs	56 714	19 057
Jetons de présence	68 000	98 000
Autres charges	0	197
Total des services extérieurs	3 104 356	1 945 928
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	524 537	532 323
Publicités, publications, relations publiques	69 662	86 217
Déplacements, missions et réceptions	337 450	218 274
Dons et subventions	88 336	64 584
Transports	2 117 732	1 344 237
Frais postaux et de télécommunications	371 774	201 778
Services bancaires et assimilés	565 258	15 038
Autres charges d'exploitation	826	15 113
Total des autres services extérieurs	4 075 575	2 477 564
Impôts et taxes sur rémunérations	223 057	151 522
T.C.L	114 953	74 550
Droits d'enregistrement et de timbres	289 053	4 865
Autres impôts et taxes	88 200	77 873
Total des impôts et taxes	715 263	308 810
Transfert de charges (autres charges)	(1 235 868)	-
Total des autres charges d'exploitation	6 659 327	4 732 302

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2013 à 11.914.202 DT et se détaillent ainsi :

Désignation	31-déc-13	31-déc-12
Intérêts des comptes courants actionnaires	5 683 145	5 326 708
Intérêts sur emprunts	10 074 857	1 269 177
Agios débiteurs	140 970	107 438
Frais d'escomptes	475 396	448 205
Pertes de change	183 394	43 819
Gains de change	(776 474)	-
Pénalités de retards	387 509	25 824
Total	16 168 797	7 221 171
Transferts de charges	(4 254 595)	(5 485 245)
Total	11 914 202	1 735 926

NOTE N°24 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 734.441 DT et se détaillent ainsi :

Désignation	31-déc-13	31-déc-12
Gains nets sur cession de valeurs mobilières	47 514	160 807
Produits sur les placements	686 927	-
Total	734 441	160 807

NOTE N°25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élevant au 31 décembre 2013 à 22.659 DT, se détaillent comme suit :

Désignation	31-déc-13	31-déc-12
Produit de location	-	35 000
Ventes cahiers de charges	15 764	34 286
Reprise sur provisions pour créances douteuses	-	5 150
Autres gains ordinaires	6 895	19 623
Total	22 659	94 059

NOTE N°26 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 467.737 DT au 31 décembre 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	31-déc-13	31-déc-12
Redressement fiscal		
- Principal de contrôle fiscal	-	5 101 516
- Pénalités de contrôle fiscal	276 666	611 645
Reprise sur passifs d'impôts	-	(4 013 420)
Ajustement impôt 2011	-	(151 484)
Pénalités de retard	60	297 543
Autres (pertes ordinaires)	191 011	2 099
Total	467 737	1 847 899

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable.

Transactions avec les parties liées

COMPTES COURANTS ASSOCIES

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants associés, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plutôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants associés ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Les nouvelles dispositions ont porté sur :

- Les modalités de capitalisation des intérêts : les intérêts sont capitalisés annuellement ;
- La durée de remboursement : les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1^{er} janvier 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1^{er} janvier 2012 ;
- La suppression de l'option de conversion de tout ou partie des comptes courants associés en capital.

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

Un avenant à la convention de compte courant associé Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Les nouvelles dispositions portent sur :

- La durée de remboursement : les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1^{er} Octobre 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1^{er} Octobre 2012 ;
- La capitalisation des intérêts : les intérêts annuels calculés et non servis seront capitalisés et produiront eux même des intérêts.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants associés de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants associés sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants associés ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant associé de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Par ailleurs, les intérêts décomptés sur les comptes courants associés au titre de l'exercice 2013, s'élèvent 5.683.145 DT.

Ainsi, les comptes courants associés présentent à la clôture de l'exercice 2013 un solde de 79.223.480 DT détaillés comme suit :

Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	10 227 387
Intérêts sur compte courant BINA CORP	12 608 729
Total	<u>79 223 480</u>

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

Carthage Cement a réalisé en 2013, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 13.017.019 DT. L'encours des créances détenues sur ladite société s'élève au 31 décembre 2013 à 15.625.074 DT.

Encours client	4 235 032
Effets impayés	3 264 705
Effets escomptés non échus	7 505 984
Autres créances	419 453
Total	<u>15 425 174</u>

Par ailleurs Carthage Cement a réalisé les transactions suivantes avec BINA TRADE au cours de l'exercice 2013.

- Facturation du loyer d'une voiture de tourisme mis à la disposition de la société BINA Trade pour 5.800 DT.
- Facturation des frais de transport de matières par la société BINA Trade pour un montant de 766.090DT (hors taxes).
- La société a mis à la disposition de BINA TRADE un étage du nouveau siège social à titre gratuit.

Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la Société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9,500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2013 s'élève à un montant hors taxes de 487.729 DT

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

EL KARAMA HOLDING

En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat de crédit avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année au taux fixe de 8% l'an. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2013 s'élève à 108.889 DT.

Autres partie liés

Les soldes avec les autres parties liés se présentent comme suit :

<u>Autres actifs courants</u>	<u>31-déc-13</u>	<u>31-déc-12</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	171 481	176 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total actifs	800 069	805 069
<u>Autres passifs courants</u>		
JUGURTHA STUDIES (b)	12 768	12 768
NAFRINVEST	9 846	9 846
Maghreb Carrelage (c)	34 518	34 518
Grande immobilière du nord (b)	14 209	14 209
Total passifs	71 341	71 341

- (a) La société « LES CARRELAGES DE BERBERES » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1er janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2013 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Le solde de la créance s'élève à 171.481 DT au 31 décembre 2013.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 Mai 2010, avec la société « JUGURTHA STUDIES » une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de D : 44.000. Aucune facturation n'a été effectuée en 2013. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 12.769 DT au 31 décembre 2013.

NOTE N°27 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES (suite)

(c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 324 m², faisant partie de l'immeuble situé au Km 4,7 autoroute sud Ben AROUS, 2013 Tunis. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève 34.518 DT au 31 décembre 2013.

(d) La société Carthage Cement a signé le 1er Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau d'une superficie totale de 650 m² avec 10 places de parking extérieurs, faisant partie de l'immeuble situé à la rue du lac d'Annecy les berges du lac, 1053, Tunis. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 31 décembre 2013.

Rémunération des dirigeants clés

Les rémunérations des dirigeants de la société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit :

En DT	Monsieur Riadh BEN KHALIFA	Monsieur Hatem GARBOUJ
Salaires et rémunérations	266 163	177 133*
Autres avantages	7 179	2 600
Charges sociales et fiscales	71 595	47 959
TOTAL (**)	344 937	227 692

(*) Ce montant inclut 72 KDT au titre de l'indemnité de départ et 33 KDT au titre du solde congés payés.

(**) En plus de la mise à disposition de voitures de fonction et de la prise en charge des frais y afférents

Par ailleurs, les jetons de présence dus aux administrateurs s'élèvent à 72.000 DT dont 22.000 DT ont été payés au cours de l'exercice 2013.

NOTE N° 29 : Evènements post-clôture

La société a connu des mouvements sociaux au cours des deux premiers mois de l'année 2014 ce qui a impacté la production au cours de cette période. Toutefois, la production a repris selon un rythme normal à partir du mois de Mars 2014.

NOTE N°30 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements	2 000 000 €
*Aval	5 000 000 DT
*Autres Garanties	1 823 920 DT
b) Garanties réelles	
*Hypothèques (A)	501 297 365 DT
*Nantissement (A)	471 491 000 DT
c) Effets escomptés et non échus	14 144 398 DT
TOTAL	1 001 762 397 DT
2/ Engagements Reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements	2 575 679 €
*Cautionnements	127 489 DT
*Autres Garanties	14 075 000 €
TOTAL	37 862 924 DT

(A) : Il s'agit de garanties données en faveur du pool bancaire en garantie de remboursement des crédits obtenus.

RAPPORT GENERAL

Tunis, le 2 Mai 2014

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT SA (« Carthage Cement » ou « Société »), joints au présent rapport et comprenant le bilan au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 265.535.349 DT y compris la perte de l'exercice s'élevant à 21.693.975 DT.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre Société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

A l'exception des faits évoqués dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Motif de l'opinion avec réserves

1. Comme indiqué dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées, le solde de la créance sur BINA TRADE a atteint un montant de 15.425.174DT au 31 décembre 2013 (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE enregistre une augmentation d'un exercice à un autre et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés. Au vu de l'historique de la créance et des autres informations collectées durant notre audit, nous estimons que cette créance pourrait présenter un risque de recouvrement. Par ailleurs, le rapprochement des comptes entre Carthage Cement et BINA TRADE fait ressortir un écart de 245.342 DT correspondant à une facture émise en 2011 par Carthage Cement et non comptabilisée chez BINA TRADE.

Il à noter qu'aucune provision pour dépréciation n'a été constatée au titre de la créance BINA TRADE.

2. Ainsi qu'il est fait mention dans la note IV 4.2 aux états financiers, la Société a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux? au titre des exercices non prescrits, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités. Suite à un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la Société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En Août 2012, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la Société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités. La Société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance.
- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 ayant donné lieu principalement à une taxation de 3 152 700 DT dont 334 916 DT de pénalités. Une provision de 1.907.813 DT a été comptabilisée dans les comptes de la Société au 31 décembre 2013. La Société a formulé son opposition quant aux autres éléments du résultat de la vérification. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la Société.
- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société Les Grandes Carrières du Nord (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 à Carthage Cement ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La Société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, la Société a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la Société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La Société a contesté cette taxation et elle a porté l'affaire devant le tribunal de première instance.

La Société estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre des contrôles fiscaux susmentionnés. Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

3. Nous n'avons pas reçu de réponses à la majeure partie de nos lettres de circularisation adressées aux banques, sociétés de leasing, avocats, fournisseurs et les sociétés liées. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

Opinion avec réserves

A notre avis, sous réserve de l'incidence des points décrits dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Carthage Cement S.A au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception des faits évoqués dans le paragraphe « Motif de l'opinion avec réserves », nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société eu égard à la réglementation en vigueur.

Nous avons également procédé à l'appréciation du système de contrôle interne de la Société, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

*Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F*


Ahmed BELAIFA

F.M.B.Z KPMG TUNISIE


*Moncef
ZAMMOURI*

BOUSSANOUGA

RAPPORT SPECIAL

Tunis, le 2 Mai 2014

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration réuni le 3 octobre 2013, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire et divers bailleurs de fonds (dont EL KARAMA Holding) des crédits relais et des crédits à court terme et entérine les crédits relais et à court terme déjà contractés pour un montant global de 148.000 KDT. Les montants débloqués au titre de ces crédits totalisent à la clôture de l'exercice 2013 un montant de 76.292 KDT. Ces emprunts incluent un crédit de 5.000 KDT conclu avec la société EL KARAMA Holding en date du 24 septembre 2013. L'emprunt est remboursable sur une année au taux fixe de 8% l'an. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2013 s'élève à 108.889 DT.

Par ailleurs, nous avons identifié les opérations suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé avec la société BINA Trade (ex GCN TRADE) :

- Facturation du loyer d'une voiture de tourisme mis à la disposition de la société BINA Trade pour 5.800 DT.
- Facturation des frais de transport de matières par la société BINA Trade pour un montant de 766.090DT (hors taxes).
- La Société a mis à la disposition de BINA TRADE un étage du nouveau siège social à titre gratuit. Cette transaction a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 18 avril 2014.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2013 :

1- Votre conseil d'administration réuni le 22 mars 2010, a autorisé la Société à contracter auprès d'un pool bancaire, des crédits d'investissement totalisant 357.000 KDT, remboursables sur une période de 12 ans dont 3 années de grâce et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire (« TMM ») majoré de 2,25 points l'an. Les montants débloqués au titre de ces crédits totalisent à la clôture de l'exercice, 356.982 KDT.

2- Votre conseil d'administration réuni le 29 septembre 2010, a autorisé la Société à contracter auprès de la Banque de Tunisie, un crédit d'investissement de 25.000 KDT remboursable sur une période de 5 ans dont 2 années de grâce et productif d'intérêts au TMM majoré de 1,75 points l'an. Ce crédit a fait l'objet d'un remboursement anticipé à concurrence de 5.000 KDT, le reliquat soit 20.000 KDT a été réaménagé à deux reprises et a fait l'objet de nouveaux titres de crédit.

3- Votre conseil d'administration réuni le 24 avril 2012, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire des crédits d'investissement et des crédits à court terme pour un montant total de 60.000 KDT, destinés à boucler en partie le schéma de financement du programme de réalisation de la cimenterie. Les montants débloqués au titre de ces crédits totalisent à la clôture de l'exercice 57.029 KDT.

4- La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants associés, portant sur un montant de 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent être convertis en actions au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants associés ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Les nouvelles dispositions ont porté sur :

- Les modalités de capitalisation des intérêts : les intérêts sont capitalisés annuellement ;
- La durée de remboursement : les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1^{er} janvier 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1^{er} janvier 2012;
- La suppression de l'option de conversion de tout ou partie des comptes courants associés en capital.

Un avenant à la convention de compte courant associé Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « MAGHREB TRANSPORT » et « TUNISIE MARBLES AND TILES » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Les nouvelles dispositions portent sur :

- La durée de remboursement : les comptes courants associés sont remboursables à partir du 1^{er} octobre 2012, ils pourront être remboursés par anticipation, avec l'accord de Carthage Cement mais en aucun cas avant le 1^{er} octobre 2012;
- La capitalisation des intérêts : les intérêts annuels calculés et non servis seront capitalisés et produiront eux même des intérêts.

Votre conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants associés de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants associés sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants associés ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant associé de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Par ailleurs, les intérêts décomptés sur les comptes courants associés au titre de l'exercice 2013, s'élèvent 5.683.145 DT.

Ainsi, les comptes courants associés présentent à la clôture de l'exercice 2013 un solde de 79.223.480 DT détaillés comme suit :

Compte courant Lazhar STA	23 227 394
Compte courant BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant Lazhar STA	10 227 387
Intérêts sur compte courant BINA CORP	12 608 729
Total	<u>79 223 480</u>

5- La société CARTHAGE CEMENT a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire. BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement.

Carthage Cement a réalisé en 2013, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 13.017.019 DT.

6- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar (actionnaire de la Société) un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la Société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 pour un loyer annuel de 469.800 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2013 s'élève à un montant hors taxes de 487.729 DT.

7- La société « LES CARRELAGES DE BERBERES » a mis à la disposition de Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement.

Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1er janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT.

La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2013 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants se présentent comme suit :

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mars 2010 a nommé Messieurs Hatem GARBOUJ et Raouf BEN ABDALLAH, en qualité d'administrateurs.

De même, et par jugement en date du 5 Mars 2011, Monsieur Hatem GARBOUJ a été désigné en qualité d'administrateur judiciaire.

Le conseil du 10 juin 2013 a accepté la démission de Messieurs Raouf BEN ABDALLAH en date du 7 décembre 2012 et Hatem GARBOUJ en date du 8 mai 2013 de leurs fonctions d'administrateurs.

- Le conseil d'administration du 6 Avril 2012, a nommé Monsieur Riadh BEN KHALIFA en qualité de Directeur Général de la société, le conseil d'administration du 4 juin 2012 a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :
 - Un salaire mensuel net de 10.000 DT en sus des primes conventionnelles;
 - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
 - La prise en charge de la consommation de carburant avec un plafond de 1.000 DT par mois;
 - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

Les rémunérations des dirigeants de la Société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit :

En DT	Monsieur Riadh BEN KHALIFA	Monsieur Hatem GARBOUJ
Salaires et rémunérations	266 163	177 133*
Autres avantages	7 179	2 600
Charges sociales et fiscales	71 595	47 959
TOTAL (**)	344 937	227 692

(*) Ce montant inclut 72 KDT au titre de l'indemnité de départ et 33 KDT au titre du solde congés payés n'ayant pas fait l'objet d'une décision du conseil.

(**) En plus de la mise à disposition de voitures de fonction et de la prise en charge des frais y afférents

- L'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2013 a fixé le montant des jetons de présence relatif à l'exercice 2012 à 2.000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8.000 DT par an. Le montant global s'élève à 72.000 DT dont 22.000 DT ont été payés au cours de l'exercice 2013.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

**Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F**


Ahmed BELAIFA

F.M.B.Z KPMG TUNISIE


**Moncef
ZAMMOURI**

BOUSSANOUGA